



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 09 avril 2024** ***PROCÈS-VERBAL***

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Thierry DEGUINGAND, Maire s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Nombre de conseillers

- en exercice : 08
- présents : 07
- votants : 08
- absents : 01

Date de convocation : 19 février 2024

Etaient présents : Thierry DEGUINGAND, Bruno FRADET, Michael MANCEAU, Jacky FUMARD, Arthur HOUETTE, Cirice de WECK, Éric LUANCO

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Irène ARNOULT pouvoir à Arthur HOUETTE

Bruno FRADET a été nommé secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° : Compte de gestion 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 fourni par Le service de Gestion Comptable de Chinon.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité

2 - Compte administratif 2023

Monsieur le Président présente le compte administratif de l'année 2023 aux membres du Conseil municipal :

Section de fonctionnement

Dépenses :	328 887.65 €
Recettes :	358 087.85 €
 <i>Excédent :</i>	 + 29 200,20 €
Report 2022 :	87 897,77 €
 Résultat à affecter :	 + 117 097.97€

Section d'investissement

Dépenses : 97 661,03 €
Recettes : 43 497,33 €

déficit : - 54 163,70 €
Report 2022 : 6 659,42 €

Résultat d'investissement : - 47 504,28 €

La présidence de la séance ayant été momentanément assurée par Monsieur Michael MANCEAU, 1^{er} adjoint, le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents, hormis le Maire qui n'a pas participé au vote.

3 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Après l'examen du Compte Administratif, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Résultat de l'exercice :	29 200,20 €
Résultat antérieur reporté :	87 897,77€

Résultat à affecter :	117 097,97 €

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 117 097,97 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de la façon suivante :

- Report en fonctionnement (R 002):	69 593,69 €
- Excédent de fonctionnement (1068):	47 504,28 €

4 - Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécaniques d'équilibre des réformes fiscales.

Après délibération, le Conseil décide de ne pas changer les taux pour l'année 2024 soit :

Taxe foncière (bâti):	35,63%
Taxe foncière (non bâti):	62,73%
Taxe habitation	13,34%
(Logements vacants ou résidences secondaires)	

5 - Vote du Budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif de la commune pour l'année 2024, conformément à l'instruction comptable M57, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	440 162,69	440 162,69
Section d'investissement	172 304,28	172 304,28
Total	612 466.97	612 466.97

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

-approuvent le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	440 162,69	440 162,69
Section d'investissement	172 304,28	172 304,28
Total	612 466.97	612 466.97

6 - Avenant au bail commercial salon de coiffure

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'une climatisation a été faite dans le salon de coiffure. En accord avec Madame Gilles, gérante du salon de coiffure le loyer sera augmenté de 50€ à compter du 1er mars 2024, date de l'installation.

7 - Questions diverses et informations

néant

Prochain conseil le 22 mai 2024 à 19h00

Le Secrétaire de séance

Bruno FRADET



Le Maire

Thierry DEGUINGAND



